



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020, le projet de règlement suivant :

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2020 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QU'**une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité , le 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

**ATTENDU QUE** l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

**ATTENDU QUE** le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense entre 25 000 \$ et le seuil maximum décrété par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;

**ATTENDU QUE** ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$ et le seuil maximum décrété par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation , pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

**ATTENDU QUE** le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 9 novembre 2020;

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau de la soussignée durant les heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ A SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE, CE 10<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2020.**

Je soussignée, Christiane Berger, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, certifie par les présentes sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre seize et dix-huit heures de l'après-midi le 10<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dixième jour de novembre de l'an deux mille vingt.

---

Christiane Berger  
Dir.générale & Sec./trésorière